

P

lantations

et fleurissement

Imaginer un village-jardin.



Le succès sans cesse affirmé du concours des villages fleuris témoigne du goût grandissant pour les jardins et les fleurs. Le fleurissement contribue à rendre le département, ses villes et ses villages encore plus agréables à vivre pour tous. Les visiteurs comme les habitants permanents en bénéficient.



Planter pour favoriser l'accueil

Le fleurissement s'adresse à tous les sens : il apporte de la couleur, des parfums, de la fraîcheur et de l'ombre.



Réussir le fleurissement d'un village suppose que la place de la végétation soit partie intégrante du projet d'aménagement.

Le projet doit associer les plantations à l'organisation de l'espace (circulation automobile et piétonne, stationnement, zones de repos) et traiter en même temps les sols, l'éclairage, le mobilier urbain.



Faire du fleurissement un projet d'aménagement

Quelques exemples :



Un calvaire mis en valeur



Une entrée de village fleurie



Un dépôt d'épicerie caché

Pour maintenir le fleurissement sur la période la plus longue possible dans l'année et compte tenu des moyens limités des petites communes, la facilité d'entretien doit être prioritaire dans le choix des espèces :



Une ruelle laissée engazonnée

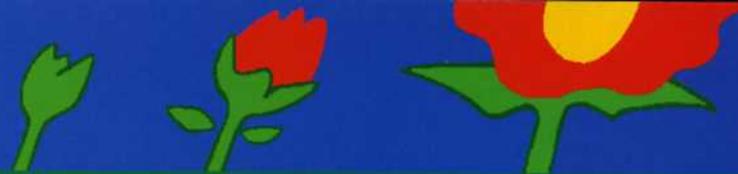
- préférer aux fleurs annuelles des variétés persistantes et aussi des arbustes et arbres à fleurs dont l'entretien essentiel se limite à la taille,
- choisir des essences locales bien adaptées aux conditions de climat et de sol,
- pour un effet plus harmonieux, limiter le nombre d'essences différentes et employer chaque variété en groupe important.



Des massifs construits ou délimités au niveau du sol sont préférables aux jardinières ou aux bacs à fleurs dont le choix est toujours délicat (dessin, matériaux...) et l'implantation difficile (sols en pente).



Treilles et treillages, tonnelles, pergolas, sont des supports traditionnels toujours d'actualité.



Le Lot est apprécié pour la qualité de son architecture rurale et la variété de ses paysages : cette diversité s'exprime aussi par la richesse de la palette végétale. Avant d'introduire des espèces nouvelles que l'on trouve partout en France, il est nécessaire de sauvegarder celles qui existent.

Planter pour préserver des traditions et développer une identité

Les communes et les particuliers peuvent **tout d'abord utiliser** :

- la flore spontanée de chaque pays (saponaires, giroflées...),
- les espèces ornementales qui y sont installées depuis longtemps (iris, roses trémières, hortensias),
- des plantes issues de la production agricole (lavandes, vergers...)...



...et poursuivre les traditions :

- d'alignement d'arbres,
- de treilles (vigne, glycine, rosiers...),
- de haies (buis, haies champêtres...).

Chaque pays du Lot peut ainsi élaborer sa propre charte de fleurissement définissant les plantes-symboles de son identité.



Le fleurissement d'une commune suppose la collaboration étroite de la municipalité et des habitants.

Les aménagements communaux encouragent les initiatives des riverains pour le fleurissement de leur maison ou de leur « devant de porte ».

Favoriser l'initiative privée

De nombreuses communes ont montré l'exemple :

- en laissant des réserves au sol pour laisser grimper des plantes le long de la façade,
- en préverdissant des clôtures dans des lotissements,
- en permettant aux particuliers de prolonger des parterres sur l'espace public...



Ces solutions associent les riverains à l'entretien du fleurissement ce qui est une bonne garantie de respect des plantations et un bon moyen d'animer et de faire vivre le village.